

Endettement de l'Afrique subsaharienne au début du XXIe siècle

L'Afrique : créancière ou débitrice ?

Eric Toussaint (CADTM)

Les bulletins de santé publiés par les institutions financières internationales (FMI, Bm), par l'OCDE et par les médias affirmaient tout au long des années 1990 que l'Afrique subsaharienne avait pris un nouveau départ grâce aux politiques d'ajustement qui y sont appliquées.

Cependant, de l'analyse d'une série d'indicateurs sociaux et économiques ressortait un diagnostic opposé : la dégradation des conditions d'existence des populations était évidente et les indicateurs économiques, dans le rouge.

Le PNUD l'avait bien relevé. Selon l'édition 1997 du Rapport sur le Développement humain réalisé par le PNUD: *“ L'Afrique subsaharienne présente le plus fort pourcentage et la croissance la plus rapide de la pauvreté humaine. (...) De fait, la pauvreté étend résolument son emprise sur l'Afrique subsaharienne (...) : on estime que la pauvreté monétaire touchera la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne à l'horizon 2000 ”* (PNUD, 1997, p. 2). Préviction malheureusement confirmée, le nombre de personnes qui doivent se contenter de moins d'un dollar par jour pour survivre est passé selon la Banque mondiale de 241 millions à 315 millions entre 1990 et 1999. Selon le *Rapport 2003* du Programme des Nations unies pour le développement, *“ l'extrême pauvreté touche la moitié des Africains et la faim un tiers d'entre eux, tandis qu'un sixième environ des enfants meurent avant l'âge de cinq ans ”*.

En 2002, l'Afrique subsaharienne comptait environ 29 millions de personnes atteintes du SIDA, soit les deux tiers des victimes de cette maladie dans le monde. Selon le Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000 : *“ Quarante millions d'enfants de cette région perdront leurs parents du fait du SIDA dans les 10 années à venir ”* (PNUD, Rapport sur la pauvreté 2000, p. 109). D'ici 2010, on prévoit une perte de 17 années d'espérance de vie dans neuf pays d'Afrique (Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Rwanda, Zambie, Zimbabwe). En 2002, dans sept pays d'Afrique australe, l'espérance de vie est passée sous la barre des 40 ans.

La situation de l'éducation est tout aussi désastreuse : *“ le taux de scolarisation dans le primaire ne dépasse toujours pas 57% ”* tandis que *“ seul un enfant sur trois va jusqu'au bout de la scolarité dans le primaire ”* (PNUD, 2003).. Des frais de scolarité trop importants (droits d'inscription, salaires des enseignants, etc.) dissuadent vite les familles qui ne peuvent consacrer jusqu'à 20% du revenu par habitant pour la scolarisation d'un élève, comme au Burkina Faso : le taux net de scolarisation primaire y est de 36%...

En Afrique, l'économie ne va pas mieux que le social. La dette est au cœur de cette tragédie, conséquence de choix géopolitiques qui en font à la fois un puissant instrument de domination des pays du Sud et un redoutable mécanisme de transfert de richesses des peuples vers les créanciers du Nord, les classes dominantes locales prélevant au passage leur commission.

La dette extérieure : une pierre au cou de l'Afrique

En 2002, la dette extérieure de l'Afrique s'élevait à 204 milliards de dollars ; elle a donc été multipliée par 3,4 depuis 1980. Toujours en 2002, l'Afrique subsaharienne s'est saignée aux quatre veines pour rembourser la somme de 13,4 milliards de dollars au titre du service de la dette (capital + intérêts).

Si on considère la période entre 1980 et 2002, c'est plus de 250 milliards de dollars qui ont été remboursés, soit quatre fois la dette de 1980. Ainsi, pour 1 dollar dû en 1980, l'Afrique en a remboursé 4 mais elle en doit encore 4...

Entre 1998 et 2002, les pouvoirs publics d'Afrique subsaharienne ont reçu en prêts 34.826 millions de dollars tandis qu'ils ont remboursé 49.273 millions de dollars. Bref, ils ont transféré en faveur des créanciers du Nord, plus de 15.000 millions de dollars (transfert net négatif sur la dette publique).

Chaque année, l'Afrique subsaharienne paie en service de la dette plus que l'addition des budgets de santé et d'éducation de toute la région.

Pertes dans les relations commerciales

Pour rembourser sa dette extérieure entièrement libellée en devises fortes, l'Afrique subsaharienne doit utiliser une partie considérable de ses revenus d'exportation. Aussi le rapport entre le montant de la dette et les recettes annuelles d'exportation constitue-t-il un indicateur pertinent de la gravité de la situation. La dette

représentait, en 2000, environ 250% des revenus d'exportation du sous-continent (Afrique du Sud mise à part). Pour rembourser sa dette, la région devrait donc utiliser l'entièreté de ses exportations pendant 2,5 années.

Tableau 1. : Pays dont la dette représentait plus de 300% des revenus d'exportation en 1999 (World Bank, GDF 2001) :

Burkina Faso	379%	Mali	430%
Burundi	1 792%	Mauritanie	681%
Cameroun	418%	Mozambique	1 115%
République Centrafricaine	592%	Niger	539%
Tchad	362%	Rwanda	1 216%
Comores	420%	Sierra Leone	1 736%
Ethiopie	588%	Soudan	1 832%
Guinée	428%	Tanzanie	637%
Guinée Bissau	1 604%	Ouganda	525%
Madagascar	455%	Zambie	622%
Malawi	457%		

L'évolution de la balance commerciale de la région est fondamentale pour évaluer sa capacité de remboursement. Si les revenus d'exportation sont inférieurs à la facture des importations, on ne voit pas comment la dette pourrait être remboursée sans réduire encore plus les dépenses sociales et donc, augmenter la pauvreté.

Or, l'Afrique subsaharienne a vu se dégrader depuis le début des années 1980 les termes dans lesquels ses produits d'exportation s'échangent sur le marché mondial contre les produits qu'elle importe des pays industrialisés. *Grosso modo*, depuis 1980, la valeur du panier des produits exportés par l'Afrique a perdu la moitié de sa valeur face aux produits importés du Nord. L'Afrique réagit en augmentant le volume de ses exportations sur le marché mondial. Mais cela ne résout pas le problème car les prix de celles-ci baissent plus vite que les prix des produits importés du Nord. En réalité, dans le système actuel du commerce mondial, les pays du Sud sont désavantagés (en particulier les pays d'Afrique subsaharienne car ils exportent beaucoup moins de produits manufacturés que l'Amérique latine ou l'Asie de l'Est et du Sud-Est) : toute augmentation du volume de leurs exportations tend à faire baisser la valeur de celles-ci car la demande stagne ou diminue au Nord.

Prenons l'évolution des cours mondiaux des produits de base entre 1996 et avril 2000.

Tableau 2. Cours mondiaux des produits de base (1996-2000)

Cours mondiaux des produits de base (1996-2000) (variation par rapport à l'année précédente)					
Produits	1996	1997	1998	1999	2000
Totalité des produits	-4,2%	0%	-13%	-14,2%	-1%
Produits alimentaires et boissons tropicales	2,1%	2,8%	-14,3%	-18,3%	-1%
Café	-19,1%	54,7%	-28,5%	-23,2%	-24%
Cacao	1,2%	11,2%	3,7%	-32,1%	-0,8%
Thé	...	35,1%	4,3%	-7,0%	9,1%
Sucre	-9,9%	-4,9%	-21,2%	-30%	0,2%
Riz	5%	-10,7%	1,3%	-18,6%	-6,1%
Huiles végétales et oléagineuses	-4,2%	-0,9%	7,1%	-23,3%	0%
Matières 1 ^e agricoles	-9,9%	-10,3%	-10,8%	-10,3%	1%
Coton	-14,8%	-8,9%	-8,3%	-22,9%	36,7%
Tabac	15,6%	15,6%	-5,5%	-7%	-3,4%
Minerais et métaux	-12,1%	0%	-16%	-1,8%	-0,8%
Dont Cuivre	-21,8%	-0,8%	-27,3%	-4,9%	-4,9%

Source : CNUCED 2000.

Prenons également l'évolution des termes de l'échange et des volumes exportés. Il apparaît très clairement que là aussi la situation de l'Afrique subsaharienne s'est dégradée. En 1996-1997, elle exportait, en quantité, 25% de plus qu'en 1980-1981 alors que la valeur relative de ces exportations avait baissé de 35%.

Tableau 3. Termes de l'échange et volume des exportations d'Afrique subsaharienne

Termes de l'échange et volume des exportations d'Afrique subsaharienne		
	1980-1981	1996-1997
Termes de l'échange	100	64,7
Volume des exportations	100	125

Source : CNUCED 2000

L'Afrique subsaharienne saigne

Les deux phénomènes décrits plus haut peuvent être synthétisés de la manière suivante : endettement croissant malgré le remboursement de montants importants ; échange inégal entraînant un déficit commercial croissant. Si l'on additionne les effets négatifs de cet ensemble, il n'est pas exagéré de dire que les bulletins de santé positifs qu'exhibent pour l'Afrique les médias et les institutions financières internationales sont purement mensongers.

La preuve : dans ses documents internes, le FMI est quelquefois amené à poser un diagnostic très éloigné des proclamations optimistes de mise dans les communiqués officiels : *“Le poids de la dette reste extrêmement élevé et l'accumulation d'arriérés de paiement augmente encore ce poids ; cela est démontré par le fait que la plupart des pays du continent ont atteint un stock de dette qui dépasse 400% des revenus annuels d'exportations (ou quatre années d'exportations).*

Seuls quelques pays semblent avoir un espoir de réussir à payer un service de la dette d'une telle ampleur. Pour la plupart des autres, cependant, le service de la dette effectivement payé représente le double des nouveaux flux de la part des bailleurs de fonds et des donateurs. Il y a un risque que le poids excessif de la dette empêche l'arrivée des investissements directs et des autres flux privés ” (IMF-FMI, 1995, p. 44).

Ajustement structurel : le fiasco

La Banque mondiale et le FMI prétendent que l'application des politiques d'ajustement structurel (rebaptisées depuis 1999 “Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté”) permet d'attirer les capitaux privés indispensables au décollage économique.

Afin d'attirer les capitaux privés, les gouvernements africains sont priés de réduire à sa plus simple expression l'impôt sur les bénéfices réalisés par les entreprises étrangères et de permettre la libre sortie (rapatriement) des bénéfices vers la maison mère (située dans 95% des cas dans les pays les plus industrialisés).

S'y ajoutent d'autres incitants : on prie les gouvernements d'offrir gratuitement les terrains et l'infrastructure de communication aux entreprises étrangères qui désireraient s'installer dans le pays. Si cela ne suffit pas, on leur recommande de créer des zones franches dans lesquelles aucun impôt n'est prélevé et où le code du travail et les contrats collectifs, en vigueur dans le pays, ne sont pas d'application.

Pour obtenir un flux d'investissements étrangers, les Etats africains renoncent donc à des recettes d'impôts, augmentent certaines dépenses d'infrastructure, offrent des parties du patrimoine national (terrains, etc.) et permettent le non respect de certains aspects de la réglementation du travail.

Après au moins dix années d'application de ces politiques, quel est le résultat ? Assiste-t-on à un afflux de capitaux privés étrangers (ce qu'on appelle les IDE - Investissements Directs à l'Etranger) ? Non, il n'y a pas d'afflux de ces capitaux privés. Cela est confirmé par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) dans un rapport publié en juillet 2000 sous le titre “Les flux de capitaux et la croissance en Afrique ”.

Ce que révèle le Rapport est édifiant : non seulement il n'y a pas d'afflux, mais il y a une baisse d'investissements (CNUCED, 2000, p. 4). Dans la période 1975-82, les entrées de capitaux privés représentaient 3,9% du Produit National Brut des pays d'Afrique subsaharienne ; en 1983-1998, période de généralisation de l'ajustement, elles ne représentaient plus que 1,8% du PNB, soit une chute de plus de 50% par rapport à la période 1975-82 (période qui a précédé la crise de la dette et le début des politiques d'ajustement).

Le constat est sans appel : échec pour le FMI, la Banque mondiale et les gouvernements africains qui ont appliqué cette politique.

Non seulement les capitaux étrangers privés n'affluent pas mais les capitaux privés nationaux quittent les pays concernés en quantités de plus en plus grandes. La levée des contrôles sur les mouvements de capitaux ordonnée par le FMI et la Banque mondiale permet en effet aux capitalistes africains de placer, plus facilement qu'auparavant, "leur" argent à l'étranger. Cela s'appelle, dans le jargon, "achat d'actifs étrangers par des résidents africains". La CNUCED ne dit pas autre chose dans le passage suivant : " *Au cours des dix dernières années, certains pays africains ont eux aussi libéralisé les sorties de fonds, ce qui facilite l'acquisition d'actifs à l'étranger*" (p. 12).

Seuls quelques pays n'ont pas libéralisé ou ont durci les contrôles tels le Soudan, le Zimbabwe ou la République démocratique du Congo.

L'extrait suivant indique que la CNUCED, certes de manière prudente, fait un constat négatif de portée générale : " *Les données concernant l'Afrique tendent donc à confirmer la conclusion qui avait été formulée à propos des marchés émergents à savoir que la libéralisation des mouvements de capitaux à court terme non seulement ne contribue que très peu aux apports nets de capitaux, mais est une source importante d'instabilité*" (p.19). Autrement dit, les politiques d'ajustement dans leur dimension "libéralisation des mouvements de capitaux" n'apportent aucun résultat positif durable pour les pays qui les appliquent.

Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED, dans l'introduction d'un précédent rapport intitulé " *Le développement de l'Afrique : une approche comparative*" (CNUCED, 1998, p. 129) faisait, de manière plus pointue, le même constat et interpellait les gouvernements des pays les plus industrialisés sur le secret bancaire, qui permet la dissimulation de capitaux quittant légalement les pays du Sud, alors qu'ils sont le produit du vol : " *La libéralisation des opérations en capital a peu de chances de faire revenir les capitaux fugitifs qui, selon certaines estimations, représentent 70% de la richesse privée non foncière dans les pays subsahariens. Ces capitaux semblent constitués surtout de deniers publics détournés illicitement, plutôt que de revenus industriels et commerciaux à la recherche de stabilité économique ou de rendements élevés à l'étranger. La modification de la réglementation bancaire des pays développés où ces capitaux sont dissimulés pourrait avoir des résultats positifs à cet égard*" (CNUCED, 1998, p. XVII).

Quelles conclusions tirer de cet extrait ? D'abord, l'ajustement structurel, loin de lutter contre la corruption, la facilite et l'augmente. Ensuite, les autorités des pays les plus industrialisés devraient modifier la législation bancaire, comme le demande l'Appel de Genève lancé par sept magistrats européens (cité par Jean de Maillard, *Un monde sans loi, la criminalité financière en images*, Stock, 1998, p. 136-137) notamment pour réprimer les détournements, le recel... ce qui implique la levée du secret bancaire.

Nous verrons plus loin qu'il existe une corrélation entre l'endettement externe et l'importance des biens mal acquis placés en sécurité hors du pays. Cela a des implications très importantes en ce qui concerne l'importance de la lutte pour l'annulation de la dette et pour la rétrocession des biens mal acquis à la fois comme source significative de financement d'un développement assurant la satisfaction des besoins humains fondamentaux et comme moyen de lutter contre la corruption et contre l'enrichissement privé au détriment de la communauté.

Capitaux privés et développement

Selon les principes de l'ajustement structurel, les capitaux privés sont le moteur du développement. Est-ce vrai ?

La CNUCED défend l'avis contraire en expliquant que, pour l'Afrique, " *les apports privés, notamment l'Investissement Direct à l'Etranger (IDE), ne mènent pas à la croissance mais la suivent*" (CNUCED, juillet 2000, p. 71). Comme la croissance ne vient pas d'elle-même, " *c'est aux capitaux publics qu'il revient de pallier le manque de ressources*" (id., p. 1). Selon la CNUCED, " *L'impulsion première ne peut venir que de sources publiques de financement et devra s'accompagner d'une politique tenant compte de la nécessité non seulement de faire jouer les mécanismes du marché, mais encore de consolider le rôle de l'Etat et de renforcer les institutions*" (id., p. 2).

Les capitaux publics proviennent des prêts ou des dons effectués par les gouvernements des pays les plus industrialisés, la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement et une série d'institutions onusiennes.

Dans la période 1990-1998, les apports de capitaux publics ont représenté 7,5% du PNB de l'Afrique subsaharienne, soit plus de quatre fois les apports de capitaux privés (qui ont représenté 1,8% du PNB) (id., tableau 1, p. 4).

Le problème, c'est que, bien qu'ils soient nettement supérieurs aux apports de capitaux privés, les apports publics sont tout à fait insuffisants et en baisse rapide. Selon la CNUCED, à la fin de la décennie 1990, la

valeur réelle des apports publics par habitant ne représentait même pas la moitié de celle du début des années 80 !

En conclusion, les politiques dictées par la Banque mondiale et le FMI se concrétisent par une diminution des apports publics extérieurs, une diminution des apports privés extérieurs et une augmentation de la fuite des capitaux africains vers les pays les plus industrialisés.

Agriculture

Un deuxième objectif annoncé est d'améliorer la situation des petits producteurs privés afin de les inciter à produire plus.

Pour améliorer la situation des paysans, le FMI et la Banque mondiale prônent la diminution radicale du rôle interventionniste des pouvoirs publics dans l'agriculture ce qui devrait libérer l'initiative privée et favoriser l'amélioration des conditions de vie des paysans. Les recherches effectuées par la CNUCED montrent qu'en réalité, l'ajustement loin de favoriser les agriculteurs en général et les petits paysans en particulier, les a gravement affectés.

“ Il semble en fait, d'après divers indices, que certains éléments des réformes aient aggravé les contraintes qui font obstacle à la croissance de la production des petits exploitants. (...) L'accès aux intrants et au crédit ne s'est pas amélioré car les subventions aux intrants et les services agricoles offerts par l'Etat (approvisionnement en intrants, distribution des productions, crédit et vulgarisation) ont été réduits, et le secteur privé n'a pris le relais qu'imparfaitement ” (CNUCED, 1998, p. 69). *“ Les données examinées montrent qu'en dépit des réformes politiques des prix agricoles orientées vers le marché, les dix dernières années n'ont pas apporté d'amélioration sensible des prix relatifs et des termes de l'échange de l'agriculture ou de diminution du niveau de taxation auxquels sont soumis les agriculteurs ”* (CNUCED, 1998, p. 59).

L'impossible croissance

Un troisième objectif annoncé est d'atteindre une croissance économique soutenue. En effet, le FMI et la Banque mondiale fondent systématiquement les cures d'ajustement qu'ils imposent aux pays de la Périphérie sur des prévisions optimistes de croissance. A de rares exceptions près, ces prévisions sont contredites par les faits. Rien d'étonnant à cela : comment les prix des produits agricoles exotiques et des matières premières évolueraient-ils à la hausse si tous les pays se mettent en concurrence pour augmenter leur volume d'exportations, alors que stagne (voire baisse) la demande de ces produits dans les économies les plus industrialisées ? Comment la croissance économique serait-elle toujours au rendez-vous dans des pays où sont imposés des taux d'intérêts élevés d'une part et, d'autre part, des revenus des petits producteurs à la baisse et des salaires déprimés ?

Si le marché intérieur est déprimé dans un pays donné à cause des politiques du FMI et de la Banque mondiale, pour atteindre une croissance économique très forte, il faudrait que celle-ci soit tirée par les exportations. Or, ceci n'est généralement pas possible à cause de la dépression des prix des matières premières que les pays exportent sur le marché mondial.

Venons-en aux faits. Nous écrivions que le FMI et la Banque mondiale font en règle générale des prévisions très optimistes pour demain afin de justifier leur politique de choc d'aujourd'hui. Prenons l'exemple de la Tanzanie. En l'an 2000, le FMI a convaincu les autorités tanzaniennes d'appliquer une nouvelle longue période d'ajustement en se basant sur des projections manifestement irréalistes. Entre 2000 et 2018, les revenus d'exportations progresseraient de 9,9% par an ! Les dons extérieurs progresseraient de 2,1% par an et les Investissements Directs à l'Etranger augmenteraient de 8,3% par an (document du FMI cité par la CNUCED dans *“ The Least Developed Countries 2000 Report ”*, octobre 2000, p. 157). Il s'agit de projections sensationnelles au vu des résultats enregistrés par le passé. Elles seront malheureusement démenties dans le futur.

Entre-temps, on aura poursuivi une politique qui fait payer aux pauvres (plus de 70% de la population tanzanienne vit en dessous du seuil de pauvreté absolue) les frais d'un ajustement qui implique de livrer un peu plus le pays aux intérêts des transnationales.

Divers organismes internationaux (la CNUCED, le FMI ou la Banque mondiale) s'accordent sur la nécessité d'une croissance réelle de 6% par an sur une période de 15 ans pour permettre un décollage des pays d'Afrique subsaharienne. Chaque année, depuis 10 ans au moins, la Banque mondiale et le FMI annoncent que ces chiffres seront atteints l'année suivante. Voyons la réalité.

Dans les années 70, le taux de croissance moyen de la région avoisinait 3,5% ; dans les années 80, le taux de croissance moyen est tombé à 2,5%. Le fléchissement de la croissance s'est poursuivi entre 1989 et 1998, n'atteignant plus que 2,2% (d'après CNUCED, *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique*, juillet 2000, p. 220). En 2002, il a atteint 2,6% selon la Banque mondiale (Bm, GDF, p. 186).

Spécificité de la dette extérieure de l'Afrique subsaharienne au début des années 2000

A la différence de la plupart des pays d'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est, l'Afrique subsaharienne (mis à part l'Afrique du Sud) n'a plus accès aux marchés financiers. Les prêts bancaires sont très faibles, ils ne représentent que 2% du stock de la dette du sous-continent. Les émissions de titres publics de la dette pour lever des capitaux privés à l'extérieur ne rencontrent vraiment pas la faveur des marchés financiers étrangers. Ces titres représentent seulement 2% de la dette extérieure subsaharienne (90% de cette somme minuscule ont été émis par quatre pays à commencer par l'Afrique du Sud).

Dans les dernières années, les banques privées se sont fait rembourser leurs créances par les pays endettés à tel point qu'un grand nombre de pays africains ne leur doivent plus que très peu voire rien. Voici la liste des pays africains dont moins de 5% de la dette extérieure était due au secteur privé en 2001 (source : World Bank, GDF 2003).

Tableau 4. Dette extérieure due par des pays africains au secteur privé en 2001

0%	1%	2%	3%	4%
Bénin	Guinée	Ethiopie	Gabon	Cap Vert
Burkina Faso	Mauritanie	Madagascar	Zambie	République Centrafricaine
Burundi	Ouganda	Sao Tomé e Príncipe		Ghana
Comores	Tchad	Sénégal		Niger
Djibouti		Somalie		
Erythrée		Tanzanie		
Gambie				
Guinée-Bissau				
Malawi				
Mali				
Rwanda				
Sierra Leone				
Togo				

Les gouvernements du Nord, eux, détiennent près de la moitié de la dette des pays d'Afrique subsaharienne (si l'on retire l'Afrique du Sud qui n'est pas délaissée par les banques).

Quant aux institutions financières internationales (Bm, FMI, Banque Africaine de Développement), elles détiennent plus d'un tiers de la dette. Plus un pays africain est pauvre, plus grande est la part de sa dette détenue par les institutions financières internationales (IFI). Exemple : en 2001, 72% de la dette externe publique du Niger étaient dus aux IFI ; c'était le cas pour 88% de la dette du Burundi, pour 87% de la dette rwandaise, pour 73% de la dette centrafricaine, 82% de la dette du Burkina Faso (WB, GDF 2001).

A quelques exceptions près, la dette de l'Afrique subsaharienne est donc détenue par les IFI et par les Etats du Nord (surtout les anciennes puissances coloniales). Une partie considérable de l'aide publique au développement octroyée par les pays du Nord est utilisée par les pays endettés pour rembourser les IFI. Mis à part l'Afrique du Sud (vu le poids spécifique élevé de son économie et la force de sa classe capitaliste) et

le Soudan (qui est en rupture avec les IFI), les gouvernements du sous-continent sont littéralement sous la coupe du FMI, de la Bm et du Club de Paris (qui regroupe les Etats créanciers du Nord).

L'Afrique subsaharienne est-elle créancière ou débitrice ?

Dans une étude captivante sur les fuites de capitaux de l'Afrique subsaharienne vers les pays les plus industrialisés intitulée " L'Afrique est-elle un créancier net ? ", deux auteurs universitaires, James K. Boyce et Léonce Ndikumana, arrivent à des conclusions très intéressantes.

Ils estiment que la fuite des capitaux au départ de 25 pays d'Afrique subsaharienne ¹ qui représentent 92% de la population du sous-continent, 93% du Produit intérieur brut et 91 % de la dette externe (l'Afrique du Sud n'est pas comprise dans les calculs) atteint 193 milliards de dollars pour la période 1970 – 1996. C'est nettement plus que le stock de la dette extérieure des pays concernés qui s'élevait en 1996 à 178 milliards de dollars. Poursuivant leur analyse, ils estiment que si cet argent avait été placé en banque à un taux d'intérêt normal, 193 milliards plus les intérêts représenteraient au bout de la période 285 milliards de dollars. C'est 50 % de plus que le total de la dette des pays concernés. Bref, dans la première comme dans la seconde hypothèse, les avoirs de l'Afrique déposés à l'étranger sont supérieurs à la dette. Cela leur permet de répondre positivement à la question qu'ils posaient dans le titre de leur étude. Oui, l'Afrique subsaharienne est créancière nette.

Au cours de leur étude, ils se réfèrent aux travaux d'autres auteurs qui ont abouti au constat suivant : " *Pour chaque dollar emprunté à long terme par les pouvoirs publics ou avec leur garantie, de 75 à 95 cents semblent avoir été réexportés sous forme de fuite des capitaux* " (Hermes and Lensink, 1992, cité par James K. Boyce et Léonce Ndikumana, op. cit. p. 8).

James K. Boyce et Léonce Ndikumana affirment : « *il est vraisemblable que la fuite des capitaux aura un effet négatif profond sur la distribution de la richesse. Les personnes qui la pratiquent appartiennent généralement aux élites politiques et économiques du sous-continent qui profitent de leur situation pour faire main basse sur les fonds et les placer à l'étranger. Aussi bien l'acquisition des fonds que leur transfert impliquent des procédés juridiquement douteux, y compris la falsification d'effets de commerce (de fausses factures), le détournement de recettes à l'exportation et des retours juteux sur des contrats passés tant dans le secteur public que dans le privé (voir entre autres Ndikumana and Boyce, 1998). Les conséquences néfastes de recettes insuffisantes et du taux de change de devises défavorable sont essentiellement supportées par la population la moins favorisée.* » (op. cit. p. 5)

Ils poursuivent : « Dans la mesure où les emprunts n'étaient pas utilisés au bénéfice de la population africaine, mais servaient à financer l'accumulation des avoirs privés de l'élite dirigeante, la légitimité morale et juridique de l'obligation de rembourser la dette est sujette à caution » (op. cit. p. 6).

Se basant sur différentes études réalisées par Hermes et Lensink, ils pensent également que la fuite des capitaux est proportionnellement plus importante en Afrique subsaharienne qu'en Amérique latine, continent pourtant renommé pour l'évasion des capitaux.

Dans le cas du Zaïre (devenu la République démocratique du Congo depuis 1997), selon eux, la fuite des capitaux entre 1968 et 1990 a atteint 12 milliards de dollars, une somme de loin supérieure au montant de la dette extérieure de ce pays à l'époque (op. cit. p. 10)

Dans le tableau 15.7., James K. Boyce et Léonce Ndikumana présentent le résultat chiffré en millions de dollars de leurs estimations.

¹ Liste des 25 pays : Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République démocratique du Congo (ex Zaïre), Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie.

Tableau 5. Dette externe et avoirs nets à l'extérieur en 1996 (millions de dollars)

Pays	Stock de la dette 1996	Avoirs nets à l'extérieur	
		Fuite des capitaux moins stock de la dette	Fuite des capitaux Plus intérêts sur ceux-ci Moins stock de la dette
Angola	11225,1	5807,4	9179,9
Burkina Faso	1196,1	69,4	700,4
Burundi	1126,9	-308	-146
Cameroun	9541,6	3557,8	7364,4
Centrafrique	941,1	-691	-482,1
Congo RDC	12826,4	561,4	10164,1
Congo	5240,6	-4781,4	-3986,6
Côte d'Ivoire	19523,6	3847,4	15221,9
Ethiopie	10078,6	-4555,8	-2060,7
Ghana	6442,2	-6034,9	-6152,9
Guinée	3240,3	-2897,5	-2806,1
Kenya	6931	-6115,9	-4458,4
Madagascar	4145,8	-2496,8	-2568,3
Malawi	2146,1	-1441	-971,3
Mali	3006	-4209,6	-4533,2
Mauritanie	2404,2	-1273,4	-572,2
Mozambique	7566,3	-2255	-1359,4
Niger	1623,3	-4776,3	-6392,1
Nigeria	31406,6	55355,3	98254,4
Rwanda	1043,1	1072,8	2470,8
Sierra Leone	1205,1	267,6	1072,7
Soudan	16972	-9989,3	-5358,3
Tanzanie	7361,8	-5662,7	-1158,4
Ouganda	3674,4	-1519,5	-358,3
Zambie	7639,4	2984,1	5491,8
Total	178507.6	14515.1	106556.1

Sources: Calculs de James K. Boyce et Léonce Ndikumana sur la base de :

- IMF, *Direction of Trade Statistics Yearbook* (various issues);
- IMF, *International Financial Statistics Yearbook* (various issues);
- World Bank, *World Development Indicators 2000*, (CD-ROM edition);
- World Bank, *Global Development Finance 2000*, (CD-ROM edition).

Voici leur commentaire du tableau : « Pour l'ensemble de l'échantillon de 25 pays, les avoirs extérieurs dépassent la dette extérieure de 14,5 à 106,5 milliards de dollars, selon que l'on compte ou non les bénéfiques d'intérêts du côté des actifs. Les actifs de la région représentent 1,1 à 1,6 fois le capital de la dette. Pour certains pays, les résultats sont encore plus dramatiques : les actifs extérieurs du Nigeria se montent à 2,8 fois sa dette extérieure selon une estimation prudente et à 4,1 fois si l'on inclut les bénéfiques des intérêts des capitaux placés à l'étranger ». (op. cit. p. 26)

Nous reprenons à notre compte l'ensemble de leurs conclusions dont voici de larges extraits : « Si l'Afrique subsaharienne est en fait dans la situation de créancier, alors pourquoi ses habitants sont-ils aussi pauvres ? La réponse bien évidemment est que les actifs privés du sous-continent sont détenus par une couche étroite et relativement riche de la population alors que la dette extérieure, elle, est supportée par le peuple par le biais des gouvernements. Une telle asymétrie n'est pas seulement regrettable en ceci qu'elle exacerbe la pauvreté dans une région qui à bien des égards est déjà désespérément pauvre. Elle soulève également des questions fondamentales quant à ce qui exactement appartient à qui, en d'autres termes, comment répartir dans la population le droit de disposer d'actifs extérieurs et la responsabilité de passifs extérieurs.

Le droit de disposer d'actifs extérieurs privés de l'Afrique subsaharienne n'est ni clairement défini ni incontestable. Le fait que le gouvernement nigérian a obtenu qu'un tribunal suisse gèle les comptes de la

famille du Général Sani Abacha indique l'étendue des défis juridiques, éthiques et politiques que représente le droit à la propriété de ses actifs. Non seulement la fuite des capitaux est une violation du contrôle des changes de devises (ce qui explique qu'elle ne figure pas sur la balance des paiements) mais, dans bien des cas, les capitaux eux-mêmes ont été acquis par des moyens douteux.

La tentative de récupérer et rapatrier des fortunes privées illicites est un des moyens que peuvent utiliser les peuples et les gouvernements africains pour pallier l'écart entre dettes extérieures et actifs extérieurs privés. C'est là une voie difficile, néanmoins, puisque ce sont les gouvernements africains qui doivent faire la preuve de l'existence de ces capitaux et s'efforcer de récupérer l'argent (voir entre autres The Financial Times, 1999). Par conséquent, cette tentative n'offre que des possibilités limitées de soulager le poids de la dette extérieure de l'Afrique subsaharienne.

Une autre stratégie complémentaire serait d'appliquer les mêmes principes au passif extérieur de la région. Les gouvernements d'Afrique subsaharienne pourraient informer leurs créanciers que les dettes restantes ne seront honorées que s'il est possible d'identifier les contreparties de ces emprunts. Si les créanciers peuvent montrer où l'argent est allé et comment il a représenté un bénéfice pour les citoyens du pays emprunteur par le biais d'investissements ou de consommation, alors la dette sera considérée comme légitime (et sera donc un actif extérieur du gouvernement ou de la banque créancière). Mais s'il s'avère impossible de trouver à quoi a servi l'argent emprunté, alors les gouvernements africains actuels doivent en déduire qu'il a été détourné dans des bourses privées, et éventuellement en fuite de capitaux. Dans ce cas, on peut avancer que la responsabilité de la dette ne revient pas au gouvernement, mais à ces personnes privées dont la fortune personnelle est la véritable contrepartie de la dette.

S'ils adoptent cette stratégie, les Africains suivront l'exemple du gouvernement des Etats Unis face aux créanciers du régime colonial espagnol à Cuba après la guerre hispano-américaine, il y a un siècle : les créanciers connaissaient (ou auraient dû connaître) les risques qu'ils couraient en accordant des prêts au régime précédent » (op. cit. p. 27-28).

La politique odieuse de la Banque mondiale et du FMI envers le peuple congolais

« La responsabilité morale des créanciers est particulièrement nette dans le cas des prêts de la guerre froide. Quand le FMI et la Banque mondiale prêtaient de l'argent à Mobutu, le célèbre président du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), ils savaient (ou auraient dû savoir) que ces sommes, pour l'essentiel, ne serviraient pas à aider les pauvres de ce pays mais à enrichir Mobutu. On payait ce dirigeant corrompu pour qu'il maintienne son pays fermement aligné sur l'Occident. Beaucoup estiment injuste que les contribuables des pays qui se trouvaient dans cette situation soient tenus de rembourser les prêts consentis à des gouvernants corrompus qui ne les représentaient pas ». (J. Stiglitz, 2002, p. 312)

La dette extérieure de la RDC qui officiellement atteint environ 12 milliards de dollars a été (presque) entièrement contractée pendant le régime despotique de Mobutu Sésé Séko. Elle aurait dû être annulée à la chute de son régime.

La Banque mondiale et le FMI ont réclamé au régime qui a succédé à la dictature 2 milliards de dollars, somme qu'ils avaient prêtée à Mobutu.

A la chute de Mobutu, le *Financial Times* (12 mai 1997) a publié les résultats d'une enquête menée par ses soins. Selon celle-ci, pendant les premières années de son "règne", Mobutu était directement financé par la CIA. Le FT affirme qu'au milieu des années 1980, tant le FMI que le Trésor des Etats-Unis estimaient les avoirs détenus par Mobutu à l'étranger à 4 milliards de dollars. En 1982, la direction du FMI (le Français, Jacques de Larosière en était alors le Directeur général), a reçu un rapport détaillé écrit par Erwin Blumenthal, un banquier allemand. Celui-ci y décrivait le niveau de corruption extrême atteint par le régime de Mobutu. Cependant, le FMI augmenta sensiblement ses prêts après réception du rapport Blumenthal. Le FT raconte qu'il a contacté, en mai 1997, Jacques de Larosière (devenu entre-temps président de la BERD - Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement), afin d'avoir son commentaire. Celui-ci déclara qu'il n'était pas disposé à discuter de son rôle au Zaïre. Le FMI, également contacté, déclara qu'il n'était pas préparé pour commenter l'affaire.

Pendant de longues années, jusqu'en 1995-1996, le FMI et la Bm ont constamment financé le régime de Mobutu. Celui-ci a appliqué des politiques néolibérales très dures du temps du ministre Kengo Wa Dondo, appelé à l'époque Monsieur Banque mondiale (il coule aujourd'hui des jours tranquilles en Belgique). Mobutu a endetté allègrement son pays à l'égard du FMI et de la Bm tout en mettant une bonne partie des prêts dans sa cassette personnelle. Il a fait cela au vu et au su du FMI et de la Banque mondiale qui ont laissé faire car Mobutu appliquait l'ajustement structurel et restait un allié des Etats-Unis.

Après sa chute, Laurent Désiré Kabila, le vainqueur de Mobutu, décida d'arrêter les paiements à l'égard des institutions de Bretton Woods. Celles-ci essayèrent de le convaincre de reprendre les paiements. Kabila rechignait à les suivre : il souhaitait un geste fort de leur part en terme d'annulation et voulait éviter de

soumettre à nouveau son pays à l'ajustement structurel. Kabila fut assassiné en janvier 2001. La Banque et le FMI réalisèrent une opération de charme à l'égard de son successeur, Joseph Kabila (le fils de Laurent Désiré). La Banque a annoncé un don de 50 millions de dollars. Les deux institutions demandèrent à la Belgique - l'ancienne métropole coloniale - de leur racheter une partie des dettes contractées par Mobutu. La Belgique le fit en utilisant de l'argent normalement destiné à la coopération au développement et qui aurait dû aller directement au peuple congolais. Le but de l'opération dans le chef de la Banque et du FMI est double : redonner une nouvelle légitimité aux dettes odieuses contractées par Mobutu et réamorcer la machine des prêts de manière à être en mesure de dicter à la RDC des politiques d'ajustement structurel.

Au niveau de l'alternative, depuis plusieurs années, une collaboration s'est mise en place entre les mouvements citoyens de la RDC² et leurs homologues en Belgique³ qui suivent le dossier de la dette extérieure de la RDC et exigent son annulation. Un travail d'audit de cette dette a été entrepris tant à Kinshasa qu'en Belgique. Des voyages d'échange ont été réalisés. Des manifestations de rue ont été organisées régulièrement en RDC et en Belgique. Les mouvements pour l'annulation de la dette n'ont pas dit leur dernier mot.

Afrique du Sud : la dette odieuse de l'apartheid

De 1950 à 1990, l'Afrique du Sud a subi le régime de l'apartheid qui a été condamné par l'ONU en 1973 comme crime contre l'humanité et soumis en conséquence à un boycott international. Malgré cela, toute une série de prêts et de transactions commerciales avec le régime honni ont perduré (le droit des affaires semble pour beaucoup supérieur aux droits humains...). Les dettes qui ont été contractées durant cette période relèvent en tous points de la doctrine de la dette odieuse (dette contractée par un régime despotique contre les intérêts de la population). Malgré la condamnation de la communauté internationale, les créanciers (Etats, Institutions financières internationales, transnationales...) ont continué à percevoir le remboursement de cette dette, laquelle a été malheureusement assumée par le régime démocratique au lieu d'être répudiée. Les descendants des victimes de l'apartheid continuent donc de payer à l'heure actuelle les créanciers qui ont été complices de crimes contre l'humanité.

Mais les choses bougent. Le 11 novembre 2002, 85 personnes parmi les 32.000 membres de l'organisation KHULUMANI, groupe de soutien aux victimes de l'Apartheid, ont déposé plainte dans le district Est de New York contre vingt et une banques et entreprises étrangères⁴. Elles exigent réparation pour les dommages et injustices résultant directement de la complicité de ces banques et entreprises avec le régime d'apartheid. La plainte repose sur un mécanisme légal des Etats-Unis qui autorise des citoyens non états-uniens à porter plainte aux Etats-Unis contre quiconque aurait commis des violations du droit international public pour autant que ce "quiconque" soit présent sur le territoire des Etats-Unis.

Le corps de la plainte repose également sur le principe de la responsabilité secondaire, c'est-à-dire, la complicité de crime contre l'humanité. Cette doctrine repose sur les précédents de la lutte contre l'esclavage (première loi aux Etats-Unis en 1794).

Neville Gabriel, porte parole de Jubilee Afrique du Sud (un réseau qui regroupe 4.000 ONG et qui lutte notamment pour l'annulation de la dette contractée sous l'apartheid) a demandé l'indemnisation des victimes de l'apartheid déclarant que "*les dommages causés se chiffrent en milliards de dollars*".

On ne pourra jamais évaluer le coût du crime qu'a représenté l'apartheid quelle que soit la force morale et juridique des arguments avancés. C'est toutefois une nécessité politique de réclamer réparation même si la somme réclamée ne peut qu'être symbolique.

Cette démarche citoyenne montre la voie. Car d'autres acteurs doivent également être jugés : il faut se pencher sur la responsabilité juridique d'institutions financières internationales comme le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale.

Si donc, il est urgent que des mouvements sociaux s'attaquent aux banques et aux transnationales pour exiger réparation, il est tout aussi urgent que l'on traduise en justice le FMI et la Banque mondiale pour complicité active avec des régimes despotiques, responsables de crimes contre l'humanité. Il s'agit également de répudier le remboursement des dettes odieuses à leur égard.

² le Conseil National des ONG du Congo (CNONG), le Forum sur la dette extérieure (Fodex), le groupe de Réflexion et d'Appui pour la promotion rurale (GRAPR), la Coalition congolaise pour l'Annulation de la dette et le Développement (CCADD)

³ CADTM, CNCD - Opération 11.11.11, KVNZB – 11.11.11

⁴ Entre autres, ExxonMobil Corp, Shell Oil Co, Caltex, Barclays National Bank, Citigroup, Credit Suisse Group, Deutsche bank AG, J.P. Morgan Chase, Ford Motor Co, DaimlerChrysler AG...